



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21502

CABINET MPANAZAVA
“ M P A ”

ETUDES ET CONSEILS

33, Iàlana Andriba

Mahamasina - Sud

B.P. 126

Tél : 336-02

Fax : 227-05

ANTANANARIVO

ONUDI
PROJET MAG/91/004
PROGRAMME D'APPUI
AU DEVELOPPEMENT DES PME/PMI
DIAGNOSTIC DE L'INDUSTRIE
DE MEUBLES

Juin 1995

Cabinet MPAnazava
33, Lâlana Andriba
Mahamasina - Sud
B.P. 126
Tél : 336.02
Fax : 227.05
ANTANANARIVO

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE :

I. INTRODUCTION	01
II. LIMITES DE L'ETUDE	02
III. RESUME CONCLUSION DE L'ETUDE	02
III.1 FORCES ET FAIBLESSES	03
III.2 MENACES ET OPPORTUNITES	04

DEUXIEME PARTIE :

I. DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE DES MEUBLES	07
I.1 CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE DES MEUBLES	12
I.1.1 TAILLE	12
I.1.2 FORME JURIDIQUE	12
I.1.3 IMPLANTATION	13
I.1.4 PRODUITS FABRIQUES	13
I.1.5 EXPORTATION	13
I.1.6 IMPORTATION	18
I.1.7 APPROVISIONNEMENT	18
I.1.8 PRINCIPAUX CLIENTS ET FOURNISSEURS	18
I.1.9 PROFIL-TYPE DE L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE DE MEUBLES	19
I.2 DONNEES SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES RETENUES DANS L'ECHANTILLON	20
I.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	20
I.2.2 MATERIELS	20
I.2.3 APPROVISIONNEMENT	21
II. ENVIRONNEMENT DU SOUS-SECTEUR	22
II.1 CADRE INSTITUTIONNEL	22
II.1.1 FISCALITE ET DOUANE	23
II.1.2 NORMES	23
II.1.3 REGLES A L'EXPORTATION	23
II.2 INSTITUTIONS D'APPUI	24
II.2.1 APPUI TECHNIQUE ET DE RECHERCHE	25
II.2.2 FORMATION	25
II.2.3 FINANCEMENT	27
II.2.4 COMMERCIALISATION	27
II.2.5 INFORMATION	27
II.3 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EXISTANTES	29

III.GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	29
III.1 LES ACTEURS DE LA CONCERTATION	29
III.2 OPPORTUNITES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES	33
III.3 VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DES AVANTAGES COMPARATIFS DE MADAGASCAR	34
III.4 POTENTIALITES DE CREATION D'EMPLOIS	35
III.5 DECENTRALISATION ACTUELLE DES ACTIVITES DE L'INDUSTRIE DES MEUBLES	36

PREMIERE PARTIE

I. INTRODUCTION

La Gestion Stratégique du Développement Industriel (GSDI) s'assimile comme une fonction assurant la cohérence de toutes les initiatives des filières et se détermine comme un champ de concertation et de décisions de tous les acteurs concernés pour une coordination des actions évolutives.

La GSDI se dote d'un système auto-entretenu de données sur les modes d'organisation et de développement des filières / entreprises industrielles, sur ceux des fonctions et infrastructures d'appui à ces entreprises, sur le cadre institutionnel et réglementaire au sein desquels évoluent ces entreprises.

Elle dégage à partir de ce système leurs capacités respectives pour la formulation de stratégies industrielles soutenant la compétitivité dans le cadre des objectifs globaux macro-économiques.

L'ONUDI s'implique fortement dans la mise en place de la gestion stratégique du développement industriel. L'identification des filières industrielles présentant des opportunités dynamiques de développement des marchés tant sur le plan local qu'à l'exportation, initiée par l'ONUDI, servira ensuite à éclairer les choix du Conseil National de l'Industrie dans l'élaboration de la stratégie de développement industriel à Madagascar. Le diagnostic de l'industrie de meubles rentre dans le cadre de l'identification de filières industrielles porteuses.

C'est ainsi que pour réaliser notre intervention, nous avons emprunté une approche méthodologique située sur 3 phases correspondant aux termes de référence établis par le projet MAG/91/004 :

Phase I : Description du sous-secteur

Il s'agit de déterminer les caractéristiques du sous-secteur à travers une étude documentaire et des enquêtes auprès des entreprises.

Phase II : L'environnement du sous-secteur

Cet environnement est constitué par le cadre institutionnel, les structures d'appui et les associations professionnelles.

Cette phase consiste à identifier les contraintes et les facteurs favorables du sous-secteur par des collectes d'informations auprès des administrations / institutions.

Phase III : Etude de la dynamique du sous-secteur vers une GSDI

Il s'agit d'appréhender les opportunités de développement du sous-secteur à travers ses composantes pour une GSDI : les entrepreneurs, le marché, les ressources ...

II. LIMITES DE L'ETUDE

Sur les entreprises touchées par l'étude, certaines malgré toute notre sensibilisation et assistance pour le remplissage du questionnaire, ont montré une certaine réticence à collaborer pour différentes raisons.

Aussi, les résultats des enquêtes auprès des entreprises pourraient être restrictifs.

Par ailleurs, des informations d'ordre macro-économique ont pu être obtenues auprès des administrations mais elles sont loin d'être complètes en raison de la défaillance du système de production de données.

III. RESUME CONCLUSION DE L'ETUDE

L'Industrie des meubles a évolué dans une conjoncture difficile qui ne l'a pourtant pas freiné. L'identification de ses forces et faiblesses permet de dégager son dynamisme face aux opportunités et aux contraintes de son environnement.

La taille des entreprises du sous-secteur étudié varie énormément, allant de la plus petite (15 Salariés) à la plus grande (près de 800 Salariés).

Le personnel est en général qualifié, mais il faut cependant noter que la relève est difficile (manque d'ouvriers ébénistes) car le niveau des institutions de formation est insuffisant. La création d'un Institut Spécialisé est vivement souhaitée par les entreprises.

Les ressources naturelles (bois, fer) sont valorisées par leur utilisation intensive et leur exploitation rationnelle.

Les intrants et les consommables essentiels sont achetés localement sauf pour le mobilier métallique.

Les produits fabriqués ont une gamme étendue, allant des ouvrages en bois (mobilier en bois, chaises, tables, charpenterie), des ouvrages métalliques (mobilier et construction métallique) aux maquettes (maquettes de bateaux, kits de maquettes en bois).

Les contraintes sont surtout la hausse des prix des matières premières (bois, fer), la faiblesse du pouvoir d'achat.

La clientèle est variée, allant des sociétés privées, administrations locales aux clients européens. Le marché à l'exportation est très porteur.

Certaines entreprises sont en Zone Franche Industrielle, ce qui favorise le sous-secteur par la rentrée des devises.

Les machines ne sont pas obsolètes, vu leur âge et peuvent être améliorées technologiquement.

Le taux d'utilisation moyen du matériel de production du sous-secteur se situe à 70-75% de la capacité de production installée. Ce taux est élevé par rapport à la plupart des secteurs (citons à titre d'exemple : 50 % pour le secteur agro-alimentaire, 40 % pour le secteur métallique).

Pour les maquettes de bateaux, les pays asiatiques constituent les premiers concurrents mais les produits malgaches présentent des avantages (produits faits main très appréciés, qualité du bois précieux malgache).

III.1 FORCES ET FAIBLESSES

De nos investigations, nous avons pu déceler les forces et faiblesses du sous-secteur.

Nous précisons cependant que nous ne nous référerons qu'aux facteurs propres au sous-secteur mobilier et maquettes, en laissant le soin à d'autres études de définir ceux qui pourraient être reliés au secteur industriel en général.

LES FORCES DU SOUS-SECTEUR :

* Connaissance du milieu

Les entreprises maîtrisent leur environnement juridique, économique, social pour en tirer le meilleur parti : exploitation optimale du système fiscal, gestion des coûts et des prix, etc.

* Capacité d'adaptation

Elles élargissent et améliorent la diversification des produits dérivés du bois et du fer et pratiquent accessoirement la vente de matériels électriques et électroniques, la quincaillerie, l'audit et le conseil informatique.

* Faiblesse de l'investissement nécessaire à la production de meubles et de maquettes en bois

Le sous-secteur utilise peu de matériels lourds. Le processus de production est encore semi-automatique et valorise le savoir-faire de la main-d'oeuvre. La structure de sa production lui permet donc de créer des emplois à un coût moindre pour l'entreprise.

* Capacité d'innovation des fabricants de meubles et de maquettes en bois

L'importance de la concurrence oblige les entreprises à se différencier et à chercher de nouveaux produits. De plus, la production sur commande facilite cette démarche.

*** La valorisation de la main-d'oeuvre**

Le coût de la création d'emploi est faible par rapport à d'autres secteurs, favorisant ainsi l'embauche de personnel.

LES FAIBLESSES DU SOUS-SECTEUR :

*** Le savoir-faire de la main-d'oeuvre**

Le sous-secteur manque de spécialiste-ébéniste et la relève en ouvriers jeunes et qualifiés opérationnels pose des problèmes.

*** La diminution du fonds de roulement**

Le renchérissement des intrants utilisés a obligé les entreprises à diminuer leurs stocks limitant de ce fait leur production.

*** L'absence de normes**

Les normes de qualité n'existent pas. La qualité et le design des produits ne sont pas toujours conformes aux normes exigées à l'exportation, pénalisant ainsi les produits malgaches.

III.2 MENACES ET OPPORTUNITES

CONTRAINTES :

*** Le poids de la fiscalité**

Les intrants importés supportent des droits de douane et des taxes d'importation, auxquels s'ajoute la TVA. Or les entreprises ne peuvent totalement répercuter ces droits et taxes car leurs produits ne seraient plus accessibles aux consommateurs. Elles sont donc obligées de rogner sur leurs marges.

*** Changements successifs de la réglementation à l'exportation**

Les volte-faces des textes de ces dernières années se sont traduites par la déstabilisation du sous-secteur : l'incitation à la transformation et à l'exportation de bois travaillé, suivi du coup d'arrêt à l'exportation condamnant certaines entreprises et enfin la libéralisation totale créant la pénurie de bois et l'inflation.

*** La libéralisation du secteur**

Elle impose la dure loi du marché qui élimine les entreprises les moins performantes, c'est-à-dire celles qui ne peuvent pas se battre sur les prix.

Elle a eu cependant des effets pervers en pénalisant les entreprises situées en aval. La pénurie artificielle créée par le boom de l'exportation de grumes et bois brut condamne l'activité des fabricants de mobilier et maquettes.

*** La disponibilité des matières premières**

L'approvisionnement des entreprises est rendu difficile par la raréfaction des matières premières et la fluctuation des prix sur le marché

*** Les fluctuations des prix**

L'inflation actuelle à laquelle s'ajoute la hausse des prix provoquée par la pénurie de bois rendent difficile la maîtrise du coût de revient des entreprises.

*** L'insuffisance des institutions d'appui**

Beaucoup reste à faire car soit elles ne sont pas adaptées aux besoins des entreprises, soit elles sont inconnues ou même inexistantes.

A titre d'exemple, la formation du personnel technique est insuffisante alors qu'il manque de centres spécialisés ou écoles de formation dans l'apprentissage du métier, à l'instar de l'Ecole Boule en France.

*** Le manque de portée des associations / groupements**

L'absence de consensus au sein de ces associations / groupement leur fait perdre toute crédibilité à l'extérieur, vis-à-vis des autres entreprises et vis-à-vis du gouvernement.

*** La multiplicité des concurrents**

Elle fausse le jeu du marché dans la mesure où ces entreprises sont informelles et ne respectent aucune règle de la libre concurrence.

*** La modification de la demande**

Le glissement de la demande vers des produits de moindre qualité restreint le marché potentiel des entreprises industrielles du sous-secteur.

OPPORTUNITES :*** La protection du marché intérieur**

Les droits et taxes limitent l'entrée des produits importés et protègent les entreprises de la concurrence étrangère dont les produits seraient sinon plus compétitifs.

*** La fidélité de la clientèle**

La fidélité des administrations et des autres entreprises assure une activité régulière au sous-secteur.

*** L'existence d'un marché potentiel à l'exportation**

Le marché des maquettes en bois connaît un véritable essor, et le marché du mobilier dans certains pays est loin d'être saturé.

*** L'anticipation des opérateurs**

L'anticipation de hausse de l'activité par les opérateurs va conforter l'idée d'une amélioration de la conjoncture, rassurer les entrepreneurs, puis accélérer elle-même la croissance de l'activité.

*** La richesse des ressources forestières**

Les forêts, en proposant des essences variées et en fournissant du bois en quantité, valorisent les produits finis et assurent la durabilité de l'activité.

DEUXIEME PARTIE

I. DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE DES MEUBLES

AVANT-PROPOS

Le répertoire des entreprises a été élaboré à partir de l'annuaire informatique NISP de l'ONUDI, l'annuaire MINAS 1995/1996, l'annuaire des Postes et Télécommunication et de notre propre base de données.

Après examen de ce répertoire des entreprises (Tableau 1), qui dégage une soixantaine d'entreprises il s'est révélé que l'industrie des meubles couvre 3 catégories d'activités principales : la fabrication de mobilier métallique (A), la fabrication de mobilier en bois (B), la fabrication de maquettes en bois (maquettes de bateaux et de kits de maquettes en bois) (C).

La liste qui se veut la plus exhaustive possible, répertorie 59 entreprises dont :

- 7 entreprises pour le mobilier métallique
- 39 entreprises pour le mobilier en bois,
- 8 entreprises fabriquant à la fois des meubles métalliques et en bois,
- 1 entreprise fabriquant des meubles et des maquettes en bois,
- 4 entreprises pour les maquettes en bois.

Le sous-secteur est composé de 32 petites entreprises possédant moins de 50 salariés, 21 moyennes entreprises et 6 grandes entreprises de plus de 250 salariés. Plus de la moitié sont des sociétés à responsabilité limitée. L'industrie des meubles emploie 6300 personnes environ.

Plusieurs critères ont été retenus pour déterminer l'échantillonnage des entreprises, objet d'enquêtes approfondies, à savoir :

- entreprises ayant au moins 10 salariés ;
- de forme juridique Société Anonyme ou Société à Responsabilité Limitée ;
- possédant un capital technique important ;
- effectuant un processus de transformation ;
- ayant un poids certain en contribuant pour une part importante dans l'activité du sous-secteur.

A partir des données compilées sur les entreprises du sous-secteur reprises dans le tableau 1, la taille de l'échantillon assurant une meilleure représentativité a été fixée à 12 entreprises (Tableau 2).

TABLEAU 1 : INDUSTRIE DE MEUBLES
Répertoire des Entreprises

RAISON SOCIALE	FORME JURID.	ADRESSE	B.P	VILLE	TEL	DIRIGEANT	ACTIVITE			CAP. million FMG	EFF. (1)	MARCHE		REGIME FISCAL (3)
							A	B	C			N	E(2)	
- Atelier Adventiste	SA		700	Antananarivo				X			15	X		G
- Atelier Bonnet			306	Mahajanga	23.19			X			39	X		G
- Atelier des Frères	EI	Manangareza	113	Toamasina	321.71	Jean Prat		X			20	X		G
- Atelier des Frères	SA	Mahamasina	309	Antananarivo	204.74	Andrianalipary Rodolphe		X		325	44	X		G
- Bois et Art	SARL	Lot II M 80 Bis Antsakaviro	8530	Antananarivo	269.34	Daniel Ratsimivony			X		75	X		G
- Bonnet et ses Fils	SARL	42, Av. Andrianampoinimerina	605	Antananarivo	203.26	d'Astier de la Vigerie	X	X		1112,2	430	X		G
- Chapin et Cie	SA		39	Antsirabe	481.17	Laurent André Chapin		X		18	200	X		G
- CICOI	SARL	Lot IVI 23 B Andravoahangy	7144	Antananarivo	254.21	Andrianaivo Raveloson	X	X		5	15	X		G
- CIMELTA JEUMONT		Ouest Ambohijanahary	382	Antananarivo	226.31	Caleb RAKOTOARIVELO	X			810,54	700	X		G
- CODEXCO	SARL	13, Quai Barriquand	20	Mahajanga				X			11	X		CI
- Création Meubles Zafimaniry	SA	94, Av. du 26 Juin Analakely	776	Antananarivo	287.000			X			36	X		G
- Decorart		Lot 42 H Ambohitrakely Imerinafovoany		Antananarivo	452.46			X			55		X	ZFI
- Durand Gilbert & Cie	SARL	Rue du Dr Joseph Raseta Antanimena	265	Antananarivo	201.01	Jean Honoré Randrianarison		X		21,735	88	X	X	CI
- ECBI	EI	Lot 61 E Imerinafovoany	877	A/dratrimo	443.03	Jean A.M. Razakandrindria	X				100	X		G
- Espace Bambou	SARL	Villa Gloria Lot II Ter Ankerana		Antananarivo	255.98	Elimalala Rakotonindriana		X		7	11	X		CI
- Fabrication Malgache de Meubles	SA	Lot 133 F, Rue Ralaimongo Ambohijafy sud		Toamasina				X			11	X		G
- Fanalamanga	SEM	Antsirinala	66	Moramanga	621.95	Andrianjohary Rabetaliana		X		28300	1000	X		G
- FIHAVY	SA	Antsahamaina Ambohitrahaha		Antananarivo	426.31		X	X			98	X		G
- Fikambanana Vy Taobavy	SA	Av. Gal Ratsimandrava Fiadanana	160	Antananarivo	208.28	Marcel Ramanantsiarovana	X			214	305	X		G
- FIMAVI	SARL	Tanambao	173	Toliary	428.38	Anil Jamal		X		5	30	X		G
- FIPAMENA	SARL	Rue Razanamaniraka Tsiazotafo	878	Antananarivo	244.43	Mac Gaw Claude		X		16	15	X		G
- GR Maquettes	SARL	Lot IVP 52 F Antsalovana Antohomadinika	8347	Antananarivo	239.28	Gilbert Raghoonauth		X	X	0,5	50		X	ZFI
- HAIKAZO	SARL	Aérodrome Tsaravavaka	287	Antsirabe	484.46	Berthin Noël Ratovondrahona	X			20	30	X		G

TABLEAU 1 : INDUSTRIE DE MEUBLES
Répertoire des Entreprises

RAISON SOCIALE	FORME JURID.	ADRESSE	B.P	VILLE	TEL	DIRIGEANT	ACTIVITE			CAP. million FMG	EFF. (1)	MARCHÉ		REGIME FISCAL (3)
							A	B	C			N	E(2)	
- HAZOALA	SARL		158	Morondava		Ikbal Kamis		X			10	X		G
- HAZOMEVA		Route Soanindrariny	247	Antsirabe	486.77	Clémence RAKOTOZAFY			X	1	10	X		G
- HAZOTSARA	EI	Rte de l'Université	3599	Antananarivo	324.37	Georges Razafinjato		X			40	X		G
- HAZOVATO	SA	ZI Forello Tanjombato	414	Antananarivo	350.05	Sylvia Ramiarisoa		X		1102,5	803	X		CI
- Incobo Industrie	SARL	Lot II B 38 Mandrosoa Analakely	5131	Antananarivo	329.48	Andrianoroza Rajoeliso		X		1	43	X		CI
- Les Ateliers réunis	SA	26, Rue Colbert		Antsiranana	313.60	Guy Mongobert		X			33	X		CI
- Mad Attitude	SARL	Lot IVI 7 Ter, 9 Ter Ambohimananina	8341	Antananarivo	217.16	Jean Rémy		X		170	50		X	ZFI
- Madagascar Maquettes	SARL	Lot AB 347 Antanimenakely Ampitatafika		Antananarivo	230.47	Jean Luc Ramboaso			X	0,5	52	X	X	G
- MADIMEX	SARL	Rue Dr Raseta Lot IVM 66 Andraharo	682	Antananarivo	204.64	Alexandre Georget	X	X		2	25	X		G
- MADISUN	SARL	Mandrosoa Ivato	17	Antananarivo	356.72	Olivier Petyt		X		157	105	X	X	CI
- MALGADECOR	SA	Route de Mahajanga	4076	Antananarivo	424.15			X			189	X		G
- Manja Holding	SA	Villa Tantely Lot II N 19 Nanisana		Antananarivo	409.63	F. J. Billebault		X			117	X	X	CI
- MARINA	SARL	Lot III G 117 B Ambatolampy Ambohimananina	8201	Antananarivo	445.74	Xavier Gonon			X	61	60		X	ZFI
- MATRACEM	SA	Bd Ratsimandrava	739	Antananarivo	261.86	Andriambololona Rabefarihy		X		51	86	X		G
- Menuiserie Ecar	ASSOC		1123	Fianarantsoa	505.85	Santi Zocco	X	X			100			
- Menuiserie Mananja	SARL	Lot ED 20 Ambolotara Antsahatsiresy		Antananarivo				X			30	X		G
- MIANDRISOA	SARL	II B 218 Mahalavolona Andoharanofotsy	9017	Antananarivo		Léonard Ramiandrisoa		X		20	19	X	X	CI
												X		CI
- MIORA Sté	SARL	Lot II J 164 Bis Ambodivoanjo Ivandry	3747	Antananarivo	347.47			X		2	11	X	X	CI
- Mobilier Antsiranaï	SARL	9, Rue La Fayette	112	Antsiranana	217.77	René Fossard		X		3	24	X		G
- Mobilier Cordelier	SARL	Ankadimbahoaka Soanierana	944	Antananarivo	211.12	Amirali Rajabali		X		360	80	X	X	CI
- OFAMA	SARL	Av. Andrianampoinimerina	7069	Antananarivo	313.88	J.P. Razafinjatovo		X		23	20	X		G
- OKPI	SA	Mandrosoa Antehiroka	8129	Antananarivo	327.46	Olivier Petyt		X		5	33		X	ZFI

TABLEAU 1 : INDUSTRIE DE MEUBLES
Répertoire des Entreprises

RAISON SOCIALE	FORME JURID.	ADRESSE	B.P	VILLE	TEL	DIRIGEANT	ACTIVITE			CAP. million FMG	EFF. (1)	MARCHE		REGIME
							A	B	C			N	E(2)	FISCAL (3)
- Les Parisiennes Madagascar	SARL	55, Route de Majunga		Antananarivo		Alain Suire		X			292		X	ZFI
- Rabehanta Jeannot	EI	Lot IA 104 Tanjombato	3615	Antananarivo	461.42	Jeannot Rabehanta		X			25	X		CI
- Rarijaona Paul & Cie	SARL	Lot 17 A Vory		Antsirabe	482.07	Paul Rarijaona		X		2,4	30	X		G
- Sam Mouy	EI	Rue de l'Ankarana	141	Antsiranana	223.46	Georges Sam Mouy		X			32	X		G
- Sebat Madagascar	SARL	Domaine Tyresoles Ivato	3521	Antananarivo	442.58	Bienaimé Rakotomalala	X			22,5	25	X		G
- SOCOFEN	SARL	Rue Industriel - Sahavola	56	Fenerive Est	2	Poinferre		X		100	120	X		G
- SOFIMA	SA	3, Rue Robert Ducroq Behoririka	2	Antananarivo	222.17	Henri Rakotomalala	X			6	80	X		G
- SOMAMI	SARL	PK 8 Rte d'Antsirabe	696	Antananarivo	460.65	Hery Nirina Ramanankasina	X	X		0,5	30	X		G
- SOMEB	SARL	Rue Ravoninahitriarivo Ankorondrano	4216	Antananarivo	265.11	Leon Désiré Andrianaivosoa	X	X		200	72	X	X	CI
- SOMI Frères	SARL	Rue de Bligny	343	Toliary	427.14	Moustansir Ibaramdjy	X	X		15	120	X	X	G
- SOPROMACO		Priorité Biella	274	Mahajanga			X				48	X	X	CI
- Sté Godet Nancy		Lot II M 3 A Antsakaviro		Antananarivo				X			18	X		CI
- Sun of islands	SARL	Lot II N 186 Ter Soavinandriana	1429	Antananarivo	290.04	Hannot		X		10	30	X		G
- VITAFOAM Madagascar	SARL	Rue Ravoninahitriarivo Ankorondrano	859	Antananarivo	219.40	Bernard Suire	X			24	55	X		G

G : régime général

ZFI : Zone Franche Industrielle

CI : Code des Investissements

E : Exportation

N : National

FORME JURID. : Forme juridique

CAP : Capital

EFF : Effectif

(1) effectif 95 - Source : MINAS 95/96

(2) Exportation 93 - Source : ONUDI

(3) Situation au 15/05/95 - source MPIA

Tableau 2 : ECHANTILLON DES ENTREPRISES

RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ACTIVITE			CAPITAL en Millions FMG	EFFECTIF (1)	CHIFFRE D'AFFAIRES (en Millions FMG) (2)	REGIME FISCAL	IMPLANTATION
		A	B	C					
Bonnet et ses Fils	SARL	X	X		1112,2	430	5.000/10.000	G	Antananarivo
CICOI	SARL	X	X		5	15	100/500	G	Antananarivo
CIMELTA JEUMONT		X			810,54	700	n.c	G	Antananarivo
DURAND GILBERT et CIE	SARL		X		21,735	88	n.c	CI	Antananarivo
Fikambanana Vy Taobavy	SA	X			214	305	n.c	G	Antananarivo
GR MAQUETTES	SARL		X	X	0,5	50	n.c	ZFI	Antananarivo
HAZOVATO	SA		X		1102,5	803	3.000/5.000	CI	Antananarivo
MARINA	SARL			X	61	60	100/500	ZFI	Antananarivo
MATRACEM	SA		X		51	86	500/1.000	G	Antananarivo
MOBILIER CORDOLIER	SARL		X		360	80	100/500	CI	Antananarivo
LES PARISIENNES de M/C	SARL		X		n.c	292	100/500	ZFI	Antananarivo
SOMEB	SARL	X	X		100	72	500/1.000	CI	Antananarivo
						2981			
Synthèse	8 SARL 4 SA	2 A 3 AB 5 B 1 BC 1 C			<50 2 >50 9 n.c 1	<50 1 50/250 6 >250 5	<500 4 500/1.000 2 >1.000 2 n.c 4	5 G 4 CI 3 ZFI	Antananarivo

n.c : non communiqué

G : régime général

ZFI : Zone Franche Industrielle

CI : Code des Investissements

(1) : année 1995

(2) : année 1993

Le choix s'est porté sur ces entreprises dont la contribution dans le sous-secteur représente environ la moitié des effectifs employés et une part importante du chiffre d'affaires de l'industrie des meubles, avec 4 grandes entreprises effectuant plus de 1 milliard de FMG ce chiffre d'affaires.

L'échantillon s'est limité dans la région d'Antananarivo dans la mesure où celle-ci abrite plus de 75% des entreprises industrielles de meubles.

La majorité des entreprises travaillent sur commande du fait de l'incertitude économique du pays, ce qui est un signe de la fragilité du sous-secteur mobilier.

Le travail sur stock disponible est très risqué actuellement pour les entreprises du secteur étudié (sauf pour les chaises et les fauteuils pouvant être faits en série).

I.1. CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE DES MEUBLES

I.1.1. TAILLE

EFFECTIFS	ACT. A	ACT. B	ACT. A-B	ACT. B-C	ACT. C	TOTAL
10-49	2	26	3	-	1	32
50-99	2	5	2	1	3	13
100-250	1	5	2	-	-	8
> 250	2	3	1	-	-	6
Non connu	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7	39	8	1	4	59

ACT : Activité

I.1.2. FORME JURIDIQUE

NATURE	ACT. A	ACT. B	ACT. A-B	ACT. B-C	ACT. C	TOTAL
EI	1	4	-	-	-	5
SARL	2	20	6	1	3	32
SA	2	11	1	-	-	14
ASSOC	-	-	1	-	-	1
SEM	-	1	-	-	-	1
NC	2	3	-	-	1	6
TOTAL	7	39	8	1	4	59

EI : Entreprise Individuelle
 SARL : Société à Responsabilité Limitée
 SA : Société Anonyme
 ASSOC : Association
 SEM : Société d'Economie Mixte
 NC : Non connue

I.1.3. IMPLANTATION

PROVINCES	ACT. A	ACT. B	ACT. A-B	ACT. B-C	ACT. C	TOTAL
ANTANANARIVO	6	27	6	1	5	45
ANTSIRANANA	-	3	-	-	-	3
FIANARANTSOA	-	-	1	-	-	1
TOLIARY	-	2	1	-	-	3
MAHAJANGA	1	2	-	-	-	3
TOAMASINA	-	4	-	-	-	4
TOTAL	7	38	8	1	5	59

I.1.4. PRODUITS FABRIQUES

Les principaux produits du sous-secteur "Mobilier" peuvent être recensés comme suit :

ACTIVITE A	ACTIVITE B	ACTIVITE C
Meubles métalliques Mobilier de bureau Tables métalliques Chaises métalliques Armoires métalliques	Meubles en palissandre Meubles en pin blanc Armoires en pin blanc Tables en bois Chaises en bois Mobilier de bureau Fauteuils en bois Canapés en bois	maquettes bateaux kits maquettes

I.1.5 EXPORTATION

Les produits les mieux vendus à l'exportation sont les meubles de résidence et les meubles de bureaux en bois. En 3 ans, la valeur des produits à l'exportation a pratiquement doublé (Tableau 3). De tous les pays partenaires à l'exportation (Tableau 4), nous relevons la place prépondérante tenue par les pays de la région de l'Océan Indien.

TABLEAU 3 : EXPORTATION DE MEUBLES

PRODUITS	ANNEE 1992		ANNEE 1993		ANNEE 1994	
	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1.000 FMG)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1.000 FMG)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1.000 FMG)
- Sièges en rotin, osier, bambou	1.236	7.106	3.178	11.562	4.562	5.078
- Autres sièges avec bâti en bois rembourrés	2.387	952	78	557	440	7.318
- Autres sièges avec bâti en bois autres	8.101	44.702	22.011	270.415	17.484	125.698
- Autres sièges avec bâti en métal	800	500	230	372	9.519	59.007
- Autres sièges	98	1.858	1.752	8.354	2.799	22.805
- Sièges parties fonds sièges ou dossiers	13	259	-	-	140	791
- Sièges autres parties	1	8	630	1.609	-	-
- Autres fauteuils	-	-	6	476	122	1.004
- Meubles en métal bureaux	85	150	-	-	-	-
- Meubles isothermiques en métal	-	-	160	700	-	-
- Lits de camp, pliants, cages, similaires en métal	224	410	-	-	15	16
- Autres meubles en métal	5.106	13.993	682	4.283	20.007	133.338
- Meubles en bois des bureaux	25.927	60.629	21.774	137.617	37.197	202.179
- Meubles en bois cuisines	3.015	12.115	1.540	4.557	8.952	40.940
- Meubles en bois chambres	22.649	81.037	36.196	111.685	32.682	110.106
- Meubles isothermiques en bois	537	1.120	151	484	187	818
- Lits de camp, pliants, cages et similaires en bois	24.316	40.940	22.741	42.471	19.641	26.069
- Meubles en bois usage technique	-	-	-	-	11	350
- Autres meubles en bois pour autres	123.533	449.505	116.922	351.583	127.164	526.131
- Autres meubles en matière plastique	-	-	68	836	-	-
- Lits de camp, pliants similaires autres	33	688	206	3750	24	458
- Autres meubles en autres matières	6.236	21.639	11.979	48.804	14.755	119.313
- Parties des meubles	86	5.162	79	766	2.000	9.383

Source : Ministère du Commerce

TABLEAU 4 : INDUSTRIE DE MEUBLES

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES A L'EXPORTATION

Pays	1992		1993		1994	
	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1000Fmg)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1000Fmg)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1000Fmg)
Océan Indien	189.185	492.770	197.168	835.139	228.949	920.187
Comores	114.768	224.251	66.071	206.519	90.508	202.391
Maurice	2.240	15.986	7.876	24.747	3.589	16.156
Réunion	72.177	252.533	122.322	600.045	134.852	701.640
Seychelles			899	3.828		
Europe	35.040	247.619	37.430	139.339	67.982	453.144
Allemagne	1.657	29.863	4.625	12.457	865	10.969
Belgique	1.285	5.478	20	91	120	200
Bulgarie			95	209		
CEI	200	500				
Espagne			232	871		
France	21.437	155.583	29.633	116.098	59.820	385.692
Italie	5.215	32.824	1.612	6.445	7.046	54.596
Pays Bas	241	586				
Portugal	5.003	22.775				
Suisse	2	10	1.213	3.168	131	1.687
Asie	22	791	6.121	39.631	650	12.078
Japon	22	791	9	1.500	650	12.078
Singapour			1.049	16.706		
Timor			5.063	21.425		

Pays	1992		1993		1994	
	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1000Fmg)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1000Fmg)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1000Fmg)
Amérique	84	635			70	878
Canada	24	535			70	878
Panama	60	100				
Afrique	52	325	394	1.137	50	501
Afrique du Sud	24	184			33	180
Djibouti					17	321
Gabon	28	141				
Kenya			394	1.137		

Source : INSTAT (Données calculées)

TABLEAU 5 : IMPORTATION DE MEUBLES

PRODUITS	ANNEE 1992		ANNEE 1993		ANNEE 1994 (nc)	
	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1.000 FMG)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1.000 FMG)	Poids net (Kg)	Valeur FOB (1.000 FMG)
- Sièges de types utilisés pour véhicules	3.671	12.262	3.509	9.085	-	-
- Sièges pivotants	955	24.405	683	3.830	-	-
- Sièges autres que matériel de camping	810	9.013	930	6.265	-	-
- Sièges en rotin osier bambou	804	5.265	736	3.496	-	-
- Autres sièges avec bâti en bois rembourrés	6.583	99.388	41.173	136.944	-	-
- Autres sièges avec bâti en bois	13.008	51.961	6.625	45.752	-	-
- Autres sièges avec bâti en métal rebourrés	310	22.875	461	5.605	-	-
- Autres siège avec bâti en métal	2.185	23.541	11.606	36.205	-	-
- Autres sièges	13.194	120.994	42.461	149.026	-	-
- Sièges parties fonds sièges ou dossiers	20	27	398	2.632	-	-
- Sièges autres parties	3.334	38.844	1.022	17.901	-	-
- Fauteuils de dentiste, salons	855	2.895	212	3.734	-	-
- Autres fauteuils	901	11.864	1.841	20.251	-	-
- Autres mobiliers pour médecine, chirurgie	15.730	299.939	34.171	1.051.251	-	-
- Meubles en métal bureaux	43.548	255.035	12.803	168.221	-	-
- Meubles isothermiques en métal	1.134	13.107	302	10.774	-	-
- Lits de camp pliants, cages, similaires en métal	24.083	44.729	13.901	39.987	-	-
- Meubles en métal usage technique	3.145	22.622	459	7.991	-	-
- Autres meubles en métal	29.634	281.187	54.961	502.342	-	-
- Meubles en bois bureaux	27.220	265.432	73.342	1.157.702	-	-
- Meubles en bois cuisine	16.506	16.027	1.141	7.808	-	-
- Meubles en bois chambres	61.637	522.246	100.390	352.053	-	-
- Meubles isothermiques en bois	-	-	50	861	-	-
- Lits de camp, cages, similaires en bois	236	3.093	751	8.506	-	-
- Meubles en bois à usage technique	216	1.261	168	1.691	-	-
- Autres meubles en bois pour autres usages	26.573	307.962	71.509	35.081	-	-
- Meubles isothermiques en matière plastique	22	589	694	6.479	-	-
- Autres meubles en matières plastiques	1.511	32.127	10.591	53.462	-	-
- Lits de camp pliants, cages, similaires autres matières	8	180	2.467	26.953	-	-
- Autres meubles en autres matières	7.786	94.035	13.436	74.878	-	-
- Parties des meubles	759	14.652	16.916	48.118	-	-

nc : non communiqué

Source : Ministère du Commerce

I.1.6 IMPORTATION

L'importation des meubles est tout à fait marginale. Elle ne représente que 520 tonnes pour une valeur de 3,9 Milliards de Fmg en 1993. Les meubles viennent en majorité de France, Malaisie, Singapour, etc ... (Tableau 5).

I.1.7 APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement des entreprises du sous-secteur est constitué principalement par du bois d'origine locale. Une cinquantaine d'essences sont d'utilisation courante dont environ une douzaine de bois précieux, dont énumération ci-dessous (en nom vernaculaire et en nom botanique):

- Anakaraka	Coedyla Madagascariensis
- Fahavalonkazo	Zanthoxylon
- Hazomainty (ébène)	Diospyros sp.
- Hazomalanga (faux camphrier)	Hernandia Voyroni
- Hazomena	Khaya Madagascariensis
- Hintsy	Afzelia Bijuga
- Manary (palissandre)	Dalbergia sp.
- Merana	Drachylaena sp.
- Volombodimpona (bois de rose)	Diaspyrosperrieri
- Vory	Chlorophora Graveana
- Lalona	Weinmannia Minutyflora

Les accessoires : tissus d'ameublement, ressorts, garnitures, serrures, pommelles, etc ... sont tous importés, de même pour les intrants utilisés dans la fabrication de meubles métalliques.

I.1.8 PRINCIPAUX CLIENTS ET FOURNISSEURS

CLIENTS

ACTIVITE A	ACTIVITE B	ACTIVITE C
Entreprises industrielles Ministères Particuliers Antananarivo	Entreprises commerciales Entreprises industrielles Entreprises de services Ministères Particuliers Antananarivo	Europe Amérique Asie

A l'exportation, pour les activités A et B, les principaux partenaires de Madagascar sont les pays de l'Océan Indien (900 millions en 1993, et en 1994), qui devancent de loin l'Europe (150 millions de FMG en 1993 à 400 Millions de Fmg en 1994). Les destinations Amérique et Asie sont en phase de découverte.

FOURNISSEURS

ACTIVITE A	ACTIVITE B	ACTIVITE C
Entreprises commerciales	Entreprises commerciales	Entreprises commerciales
Entreprises industrielles	Entreprises industrielles	Entreprises industrielles
Entreprises de services	Exploitants forestiers	Exploitants forestiers

I.1.9 PROFIL-TYPE DE L'ENTREPRISE DE L'INDUSTRIE DES MEUBLES

RUBRIQUES	MOBILIER METALLIQUE	MOBILIER BOIS	MAQUETTE
TAILLE	70<SALARIES<700	15<SALARIES<800	>50 SAL
FORME JUR.	SARL/SA	SARL/SA	SARL
ANCIENNETE	> 7 ANS	> 5 ANS	> 4 ANS
IMPLANTATION	ANTANANARIVO	ANTANANARIVO	ANTANANARIVO
AGE MACHINE	> 10 ANS	> 10 ANS	> 5 ANS
CAPACIT.PRO.	1.500 UNITES	1.640 UNITES	1000 UNITES
TAUX D'UTIL.	2%-90%	40%-100%	65%-95%
CONTRAINTES	HAUS. MAT.PREM.	HAUS. MAT.PREM.	HAUS.MAT.PREM.
MAT.PREM.	INTRANTS IMPORTES	INTRANTS LOC.	INTRANTS LOC.
CONSOMMABLE	ACHAT LOCAL	ACHAT LOCAL	ACHAT LOCAL
ENERGIE	ELECTRICITE	ELECTRICITE	ELECTRICITE
PRODUITS	MOBIL.METALLIQUE	MOBIL. BOIS	MAQUETTE
CLIENTELE	IND/MIN/ PART	PRIVE/MIN/IND.	EUROPE
PERSONNEL	QUALIFIE	QUALIFIE	QUALIFIE

CAPACIT.PRO. : Capacité de production
 FORME JUR. : Forme juridique
 HAUS. MAT.PREM. : Hausse matières premières
 IND : Industries
 INTRANTS LOC. : Intrants locaux
 MIN : Ministères
 MOBIL.BOIS : Mobilier bois
 MOBIL.METALLIQUE: Mobilier métallique
 PART : Particuliers
 TAUX D'UTIL. : Taux d'utilisation

I.2. DONNEES SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES RETENUES DANS L'ECHANTILLON

Toutes les données recueillies dans cette partie se rapportent à l'année 1994.

I.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

(Valeur en millions de FMG)

RUBRIQUES	ACTIVITE A		ACTIVITE B		ACTIVITE C	
	QUANT.	VAL.	QUANT.	VAL.	QUANT.	VAL.
OUVRAGE METALLIQUE	72Kg	589,90	-	-	-	-
MOBILIER METALLIQUE	1.380 U	690	-	-	-	-
OUVRAGES BOIS	-	-	459 U	262,86	-	-
OUVRAGES BOIS	-	-	134 M3	68,63	-	-
OUVRAGES BOIS	-	-	492 ML	81,99	-	-
MEUBLES BOIS	-	-	38 U	102,18	-	-
MOBILIER BUREAU BOIS	-	-	175 U	70	-	-
MOBILIER PIN BLANC	-	-	96 U	35	-	-
ARMOIRE PIN BLANC	-	-	48 U	19,50	-	-
EXPORT MAQUETTES	-	-	-	-	600 U	459
EXPORT OUVRAGE BOIS	-	-	315 U	163,25	-	-
EXPORT MEUBLES BOIS	-	-	499 U	172,05	-	-
EXPORT MEUBLES METAL	240 U	167,20	-	-	-	-
	-	1447,1		975,46		459

ACTIVITE A : Chiffre d'affaires total = 1.447,1 Millions Fmg dont chiffre d'affaires à l'exportation 167,3 Millions Fmg

ACTIVITE B : Chiffre d'affaires total = 975,46 Millions Fmg dont chiffre d'affaires à l'exportation 335,3 Millions Fmg

ACTIVITE C : Chiffre d'affaires à l'exportation = 459 Millions Fmg

LIMITES : Ces chiffres d'affaires ne concernent que 6 entreprises de l'échantillon qui ont bien voulu nous livrer les informations.

I.2.2 MATERIELS

A - FABRICATION de MOBILIER METALLIQUE

DESIGNATION	ETAT	AGE	TAUX D'UTILISATION
MORTAISEUSE	BON	7	80%
MACHINE A TOUPIE QFD	BON	7	85%
PERCEUSE ELECTRIQUE	BON	6	85%
PIQUEUSE de PERSIENNE	BON	6	70%
AFFUTEUSE	BON	7	80%
POSTE DE SOUDURE	BON	7	90%
FRAISEUSE UNIVERSELLE	MOYEN	5	80%
PRESSE PLIEUSE	MOYEN	10 - 23	70%
CISAILLE GUILLOTINE	BON	7 - 23	70%
RABOTEUSE	MOYEN	44	70%
GRIGNOTEUSE	MOYEN	26	10%
PLANEUSE	MOYEN	34	2%
MACHINE-OUTIL TOURS	MOYEN	Non connu	80%
TOURS PARALLELES	MOYEN	Non connu	80%
MOTEUR BI-TENSION	BON	7	90%

B - FABRICATION DE MOBILIER EN BOIS

DESIGNATION	ETAT	AGE	TAUX D'UTILISATION
TOUR A BOIS	BON	6	40%-90%
MACHINE RABOT	BON	5 - 7	80%-90%
DEGAUCHISSEUSE	BON	5 - 7	60%-90%
SCIE CIRCULAIRE	BON	5 - 7	60%-85%
SCIE A RUBANS	BON	5 - 7	80%-90%
SCIE ALTERNATIVE	BON	5	85%
TRONCONNEUSE ARNOUX	BON	7	75%
OUTILLAGE TOURNAGE	BON	6	90%
MACHINE TOUPIE	BON	6	80%-85%
SCIE A GRUMES	BON	7	80%
PONCEUSE A BANDES	BON	6	80%
PONCEUSE A PARQUET	BON	6	40%
MACHINE A COUDRE	BON	6	80%
TOUPIE/SCIE	MOYEN	5	90%
SECHOIR 20 M3	BON	6	100%
AFFUTEUSE LAMES	MOYEN	6	80%

C - FABRICATION DE MAQUETTES

DESIGNATION	ETA T	AGE	TAUX D'UTILISATION
SCIE A RUBANS	MOYEN	5	90%
DEGAUCHISSEUSE	MOYEN	5	80%
TOUPIE	MOYEN	5	65%
SCIE SAUTEUSE	MOYEN	5	95%

I. 2. 3 APPROVISIONNEMENT

A - FABRICATION de MOBILIER METALLIQUE

DESIGNATION	ORIGINE	UNITE	QUANTITE	VALEUR 1.000 Fmg
TOLES TPN	IMPORTEE	KG	29.985	286.477
L.F.Q.C.	IMPORTEE	KG	22.985	118.948
PROFILES	IMPORTEE	KG	8.811	39.469
FERS RONDS LISSE	IMPORTEE	KG	6.159	27.100
TUBES SERRURIER	IMPORTEE	KG	11.314	41.296

B - FABRICATION DE MOBILIER EN BOIS

DESIGNATION	ORIGINE	UNITE	QUANTITE	VALEUR 1.000 Fmg
BOIS PALISSANDRE	LOCALE	BARRE	8.700	435.000
BOIS DE PIN	LOCALE	BARRE	2.700	189.000
BOIS D'EBENE	LOCALE	BARRE	1.010	101.000
BOIS AUTRES ESSENCES	LOCALE	METRE 3	55	40.000
POINTE	LOCALE	KG	345	3.201
MOUSSE REMBOURRE	LOCALE	UNITE	NC	8.000
CONTREPLAQUE	LOCALE	UNITE	NC	6.000
PRODUITS TRAITANTS	LOCALE	MELANGE	NC	27.000
COLLE A BOIS	IMPORTEE	KG	1.440	13.818
VERNIS	IMPORTEE	LITRE	191	2.422
TIFSU D'AMEUBLEMENT	IMPORTEE	M LIN	2.067	62.025
OBJET QUINCAILLERIE	IMPORTEE	MELANGE	NC	15.000

C - FABRICATION DE MAQUETTES

DESIGNATION	ORIGINE	UNITE	QUANTITE
BOIS PALISSANDRE	LOCALE	TRAVERSE	44
BOIS BLANC	LOCALE	TRAVERSE	22
BOIS DE PIN	LOCALE	TRAVERSE	22
EPINGLE	LOCALE	BOITE	200
PAPIER ABRASIF	LOCALE	METRE	44
PAPIER DE VERRE	LOCALE	METRE	30
PEINTURE	LOCALE	BOITE	44
CARTON	LOCALE	SURFACE M2	825
CONTREPLAQUE	LOCALE	SURFACE M2	990
TOILE ECRUE	LOCALE	SURFACE M2	440
FILS A COUDRE NYLON	LOCALE	BOBINE	220
COLLE PANAL	IMPORTEE	KG	88
COLLE FOX	IMPORTEE	KG	20
DILUANT 416	IMPORTEE	LITRE	11
VERNIS	IMPORTEE	LITRE	30

II ENVIRONNEMENT DU SOUS-SECTEUR

Les décisions successives opposées prises par le législateur au cours de ces dix dernières années ont déstabilisé l'environnement du sous-secteur mobilier. Le rôle des institutions d'appui a été limité. De même, les associations professionnelles ont peu connu l'adhésion des entreprises.

II.1 CADRE INSTITUTIONNEL

La réglementation actuelle a un impact négatif sur la ressource disponible, sur l'environnement et sur l'activité de fabrication de mobilier et maquettes.

II.1.1 Fiscalité et douane

De nos investigations auprès du Ministère des Finances, et des Entreprises, il s'avère que le mobilier et les maquettes sont soumis à la TVA de 25 %, sans droit d'accise supplémentaire. Cependant, le mobilier en bois subit moins la lourdeur de la fiscalité que le mobilier métallique, fabriqué intégralement à partir de matières premières importées.

Les droits de douane sur les intrants importés varient de 5 à 30 %, et la taxe à l'importation de 0 à 15 %. Les intrants aux industries ne sont pas plus avantageés que les produits destinés à la revente.

Les entreprises de fabrication de meubles métalliques estiment le poids de la fiscalité à 35 % de la valeur du produit, et 40 % de la valeur des matières premières, ce qui leur laisse peu de marge de manoeuvre.

Le niveau de protection du marché du mobilier est suffisant pour empêcher la concurrence massive des meubles importés, avec un droit de douane de 10 % et une taxe d'importation de 20 % .

II.1.2 Normes

De nos investigations nous sommes arrivés au constat qu'aucune norme n'a été définie jusqu'ici par la réglementation nationale, mais toutes les entreprises sont au courant des normes internationales pratiquées dans la profession qu'elles essaient avec plus ou moins de succès d'appliquer, notamment concernant les normes de dimension des meubles.

L'absence de normes ne constitue pas une réelle contrainte sauf dans le cas de l'exportation où elles représentent une nécessité absolue pour couvrir les marchés étrangers.

II.1.3 Règles à l'exportation

(Sources : Textes législatifs, DEF, Entreprises)

Les voltes-faces successives de la réglementation ont déstabilisé le sous-secteur.

L'arrêté n°2443 du 27/11/75 a interdit l'exportation des bois précieux sous forme de grumes et de bois brut, mais soumet à autorisation préalable l'exportation sous forme de produits finis ou transformés; il en est de même pour les bois ordinaires, selon le décret n°74-078 du 22/02/74. Ces textes ont favorisé la transformation du bois avant exportation.

L'interdiction temporaire concernant les bois précieux (arrêté n°2381/93 du 21/05/93) a porté un coup aux entreprises qui se sont lancées dans l'exportation de bois transformés. Certaines n'ont pu reprendre leur exportation jusqu'ici.

La libéralisation totale (arrêté n°5139/94 du 15/11/94) a eu des répercussions encore plus importantes.

Cet arrêté concerne le bois sous forme de grumes, bois brut et bois travaillé. Ne sont prohibés que les essences de la première catégorie (Hazomalama, Masonjoany, Mpanjakabenitany). Il n'existe aucun quota annuel mais la limitation de la quantité de grumes et bois brut est laissée à l'appréciation de la DEF.

La libéralisation totale du secteur a permis aux opérateurs d'exporter les grumes et le bois brut, ce qui provoque la raréfaction du bois sur le marché local. L'insuffisance de l'offre tire les prix à la hausse. Les coûts de production deviennent difficiles à maîtriser. De plus, la qualité disponible connaît une certaine dégradation.

L'arrêté fixe des redevances forestières qui sont en réalité des taxes à l'exportation. Elles sont à 4 % prix FOB pour les grumes et bois brut, 1,5 % prix FOB pour le bois travaillé.

Elles sont censées mettre un frein à l'exportation de bois non transformés mais le montant des redevances est tellement minime qu'il n'affecte en rien la rentabilité de ce type d'exportation. Il encourage même une exploitation de type minier et dilapiderait en peu de temps le patrimoine forestier.

De plus, l'exportation de bois brut suppose le débardage qui est nuisible pour l'environnement car il détruit les sous-bois après le passage des troncs d'arbres.

L'exportation de bois et de ses dérivés est soumise au contrôle de la Direction des Eaux et Forêts. Celle-ci vérifie la provenance du bois, la régularité des exploitants forestiers fournisseurs du point de vue permis d'exploitation, taxes et redevances.

Le non paiement de ces derniers par les exploitants forestiers peut obliger les exportateurs à les prendre en charge s'ils veulent accélérer la délivrance de leur certificat d'origine. La DEF dispose actuellement d'argus de prix pour contrôler la valeur déclarée des bois et dérivés à l'exportation.

Pour l'exportation de meubles, chaque envoi est donc soumis à une procédure assez longue que redoutent pas mal d'entreprises désirant s'y adonner.

II.2 INSTITUTIONS D'APPUI

Peu d'entreprises font appel aux institutions d'appui, par ignorance et parfois par l'inadéquation de l'aide qu'elles apportent.

II.2.1 Appui technique et de recherche

(sources : DEF, CIRAD, FOFIFA, entreprises)

Le Centre National de Recherche pour l'Environnement (CNRE), l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA), ont axé leurs recherches sur la forêt : reboisement, conservation et régénération des espèces végétales, dégradation, etc... .

La Direction des Eaux et Forêts a pour sa part commencé à effectuer un inventaire forestier. Elle a étudié entre autres la politique forestière de protection, de production et de développement.

Le rôle d'appui technique et de recherche est joué principalement par le Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural (CENRADERU - FOFIFA), en collaboration avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).

Le FOFIFA a effectué l'étude des caractéristiques et la culture de plusieurs essences : 200 espèces ont été jusqu'ici étudiées, dont 150 essences de la forêt naturelle et 50 essences introduites.

Il étudie leurs propriétés technologiques : les possibilités d'utilisation de ces essences, leurs comportements à l'usinage et au séchage, leur durabilité naturelle aux agents biologiques d'altération (insectes, champignons). Des recherches sont effectuées pour améliorer leur qualité et leur aptitude à l'imprégnation.

Il procède également à des essais de produits de préservation existant sur le marché ou réunit la documentation nécessaire sur leurs propriétés.

Le FOFIFA fournit des conseils aux entreprises concernant les caractéristiques du bois, leurs possibilités d'utilisation, la manière de les préserver ou d'améliorer leur qualité.

Ces rôles du FOFIFA sont ignorés des entrepreneurs, ce qui explique le nombre peu élevé d'opérateurs (notamment locaux) qui font appel à eux.

II.2.2 Formation

(Sources : CENAM, INPF, DGGETFP, entreprises)

Plusieurs centres de formation existent pour le travail du bois et du fer, en dehors de l'enseignement technique public. On peut citer :

- Centre National de l'Artisanat Malagasy (CENAM)
- Institut National de Promotion Formation (INPF)
- Institution Sainte Famille

- Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF), Fianarantsoa
- Enseignement Technique dans les Lycées Techniques, Collèges Techniques, SAFMT, TEFISO I et II

Le cursus de l'enseignement technique est sanctionné par des certificats ou des diplômes : Brevet d'Agent d'Execution (BAE), Brevet de Technicien (BT), Baccalauréat. Ces établissements ont pour avantage d'être décentralisés dans toutes les régions de l'Ile.

L'adéquation de la formation à l'emploi a été vivement critiquée. Aussi une réforme des programmes a été initiée par la Délégation Générale du Gouvernement à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (DGGETFP) et sera appliquée à partir de l'année scolaire 1995/1996.

C'est un programme de formation modulaire qualifiante, comprenant pour le travail du bois : usinage manuel, traçage, montage, usinage mécanique, façonnage, pose, finition, maintenance, menuiserie, ébénisterie avec des options en marqueterie, sculpture, tournage, charpente, restauration.

Les centres dispensent des formations initiales et/ou qualifiantes de courte durée de 2 à 10 mois. C'est une formation de base dont le but est de former des personnes aptes à exercer le métier aussi bien en tant qu'artisan qu'en tant qu'ouvrier. Elle est sanctionnée par un certificat. Le programme couvre des connaissances théoriques, des techniques de production aussi bien manuelles que mécaniques.

L'INPF dispense également des formations de perfectionnement à la demande, concernant des spécialités déterminées. Ce type de formation s'adresse surtout aux entreprises.

Les entrepreneurs jugent le niveau de ces centres et établissements nettement insuffisant. L'embauche de ces stagiaires nécessite encore une longue période d'apprentissage et ils seront loin de pouvoir prendre la relève des ouvriers qualifiés qui commencent à faire défaut. Or le savoir-faire constitue l'atout primordial qui conditionne le succès dans le sous-secteur (particulièrement pour la fabrication de maquettes en bois).

La création d'un Institut Spécialisé est vivement souhaitée par les entreprises.

A côté des centres et établissements techniques, beaucoup de formations plus ou moins formelles existent mais qui s'assimilent surtout à des formations sur le tas (apprentissage, stage).

II.2.3 Financement

(Sources : Banques, Ministère de la Promotion Industrielle et de Artisanat (MPIA), Entreprises)

Le sous-secteur mcbilier connaît les mêmes problèmes de financement que les autres secteurs.

Si les investissements sont moins élevés que dans d'autres secteurs industriels, l'activité nécessite un fonds de roulement énorme à cause de l'importance des stocks : l'entreprise ne peut pas morceler son approvisionnement de bois car le coût de transport serait trop élevé, puis pour des raisons techniques (temps de séchage du bois), il est plus approprié de l'acheter suffisamment à l'avance.

Peu d'entreprises ont pourtant accès aux crédits bancaires, principalement s'il s'agit de PMI.

Et si les relations des entreprises avec les institutions financières sont bonnes en général, elles sont tributaires de la conjoncture.

Les institutions financières n'affichent pas la volonté de s'impliquer dans le développement des PME/PMI à cause des coûts et des risques qu'elles représentent. Les entreprises sont donc obligées de se financer sur fonds propres, ce qui limite leur capacité de production.

Les entreprises franches ont plus facilement recours aux financement de la Caisse Française de Développement (CFD) et/ou du Centre pour le Développement Industriel (CDI).

II.2.4 Commercialisation

(Sources : MPIA, Ministère du Commerce et du Ravitaillement (MCR))

Aucune institution n'appuie les entreprises de fabrication de mobilier et de maquettes en matière de commercialisation. Or le besoin se fait surtout sentir à l'exportation. La majorité des entreprises souhaitent exporter mais se heurtent à la difficulté de trouver des partenaires, d'observer le marché (valable aussi pour le marché intérieur).

L'appui procuré par la Direction de la Promotion des Exportations du Ministère du Commerce est quasiment inexistant.

II.2.5 Information

(Sources : CITE, CIDST, AUPELF-UREF, INSTAT, Entreprises)

Plusieurs établissements fournissent des informations utiles aux entreprises :

Les centres de documentation :

- Centre d'Information Technique et Economique (CITE)
- Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST)
- Association des universités partiellement et entièrement de langue française - Université des réseaux d'expression française (AUPELF-UREF)

Les centres de recherches :

- Centre National de Recherche Industrielles et Technologiques (CNRIT)
- Centre National de Recherches pour l'Environnement (CNRE)
- Centre de Coopération Internationale en Recherches Agronomiques pour le Développement (CIRAD)

Université :

- Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA)

Organisme public :

- Institut National de Statistique (INSTAT)

Tous ces établissements possèdent des fonds documentaires spécifiques suivant leurs domaines. Le CITE et le CIDST possèdent un service questions-réponses qui fournit des informations techniques et documentaires à la demande. Le CIDST dispose d'une banque de données scientifiques et techniques provenant des organismes de recherche. L'AUPELF-UREF a accès à plusieurs banques de données à l'extérieur.

Il apparait pourtant que les informations fournies concernent surtout les aspects techniques et sont plus adaptées aux chercheurs qu'aux entreprises. Leurs besoins sont plutôt axés vers :

- les informations de base : données statistiques, cours des matières premières et des produits finis ;
- les informations spécifiques : process de fabrication, méthodes technologiques, étude de marché.

L'Institut National de Statistique fournit les statistiques nationales, mais son accessibilité au public et aux entrepreneurs pose toujours des problèmes.

Les entreprises font peu appel à ces établissements. Leurs sources d'informations sont principalement les revues qu'elles se procurent elles-mêmes. Elles souhaitent la concentration des informations ou à défaut la coordination entre ces institutions pour que leurs services soient cohérents.

Notons que ces réseaux d'appui aux entreprises sont principalement concentrés à Antananarivo.

II.3 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EXISTANTES

(Sources : Syndicat des Fabricants de Meubles Bois et Fer, entreprises)

Les fabricants de mobilier en bois et fer sont regroupés dans un syndicat qui a pour but de défendre l'intérêt de la profession. Il comprend 18 membres (Tableau 6). Le syndicat fait partie du Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) et du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM).

Plusieurs entreprises souhaitent collaborer dans le cadre d'association/groupement professionnel mais une certaine méfiance persiste pour des raisons de concurrence.

Certaines entreprises reprochent à ces associations/groupements d'être uniquement un plate-forme de discussions, sans arriver à un véritable consensus. Aussi, ils arrivent difficilement à jouer le rôle de lobbies dans les décisions de l'Etat. Une meilleure information des entreprises serait alors souhaitable.

III GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (GSDI)

III.1 LES ACTEURS DE LA CONCERTATION

A la lumière des enquêtes et entretiens effectués auprès des entreprises de sous-secteur, il apparaît que quelques entreprises se distinguent par leur place sur le marché : BONNET & FILS, MATRACEM, HAZOVATO, CIMELTA, FIKAMBANANA VY TAOBAVY, MARINA... . D'autres entreprises qui ont un peu moins d'influence pourraient cependant participer à la concertation dès lors qu'elles sont disposées à y prendre une part active. Le résultat des interviews a permis d'établir les résultats du Tableau 7.

**TABLEAU 6 : SYNDICAT DES FABRICANTS DE MEUBLES BOIS ET FER
LISTE DES SOCIETES ADHERENTES**

Sociétés	Adresse	Téléphone	DIRIGEANT
Ateliers des Frères	Rue Marcel - BP 113 Toamasina	321.71	Frère PRAT
Atelier des Frères des Ecoles Chretiennes	Mahamasina - BP 309 Antananarivo	204.74	Père ANDRIANALIPARY Rodolphe
Bonnet et ses Fils	42, avenue Andrianampoinimerina BP 605 - Antananarivo	203.26	M. BARBAUDY Michel
Cordelier & Cie	Rue Pasteur Isotry - BP 657 Antananarivo	211.12	M. CORDELIER Jean
Cimelta Jeumont	Ouest Ambohijanahary - BP 382 Antananarivo	226.31	M. Caleb RAKOTOARIVELO
Entreprise Générale de Construction Pierre Chapin & Cie	BP 39 - Antsirabe	481.17	M. CHAPIN
Fikambanan'ny Alan'i Menabe "FIPAMENA"	BP 878 - Antananarivo	244.43	M. MAC GAW Claude
HAZOMEVA	BP 247 - Antsirabe	486.77	Mme. Clémence RAKOTOZAFY
Matériaux et Travaux en Bois de Charpenterie, d'Ebenisterie et de Menuiserie (MATRACEM)	BP 739	261.86	M. RABEFARIHY
ORINASA FANAKA MALAGASY (ORFAMA)	Lot IVFI Ambohidahy Ambohimanarina BP 4280 - Antananarivo		M. RAKOTONANAHARY Joseph

Sociétés	Adresse	Téléphone	DIRIGEANT
Malgapan	Ankorondrano - Route des Hydro-carbures	288.75	M. Fredy RANOHISOA
SOCOFEN	Sahavola - Fénérive Est - BP 56	2	
Ets RAZAFINIAINA	Logt 256 Cité Ampefiloha - BP 1596 Antananarivo		M. RAZANAJAONA
SOMI-Frères	Rue de Bligny - BP 343 Tuléar	427.14	M. RAFIKHOUSSEN
Société Malgache de Menuiserie Industrielle (SOMAMI)	Route d'Antsirabe - BP 696 "CITAS" Antananarivo	460.65	M. RAMANANKASINA Hery Nirina
Société de Menuiserie Métallique et du Bois (SOMEB)	Rue Ravoninahitriniarivo - Ankorondrano - Antananarivo	265.11	M. Léon Désiré ANDRIANAIVOSOA
Fikambanana Vy Taobavy	Bvd Ratsimandrava - BP 160 Antananarivo	208.28	M. RAMANANTSIAROVANA Marcel
VITAFOAM MADAGASCAR	BP 859 - Antananarivo	214.51	M. SUIRE Bernard

TABLEAU 7 : LES ACTEURS POSSIBLES DE LA CONCERTATION

ENTREPRISES	PLACE SUR LE MARCHÉ	INFLUENCE	ASSOCIATION GROUPEMENT	INITIATIVES ECONOMIQUES	INITIATIVES/POLITIQUE SOUS-SECTEUR	ATTITUDE FACE A LA CONCERTATION
Bonnet et Fils	1 ^{er} /mobilier de résidence	Forte	Syndicat SIM GEM		A milité pour que la loi ne lèse pas le sous-secteur Participation active aux groupements	Collaboration sous forme d'association
Matracem	1 ^{er} /mobilier de bureau	Forte	Syndicat SIM		Président Syndicat Participation active	Collaboration sous forme d'association centrale d'achat, formation
Fikambana Vy Taobavy	1 ^{er} ex/mobilier métallique	Forte	Syndicat GEM SIM SEM	Vente dans tous les Faritany Exportation	Concertation entre fabricants de mobilier métallique Participation active à plusieurs groupements Membre bureau	Collaboration sous forme de centrale d'achat, sous-traitance
Cimelta	1 ^{er} ex/mobilier métallique	Forte	Syndicat	Valorisation potentiel humain, machine	Concertation entre fabricants de mobilier métallique	n.c
Hazovato	1 ^{er} /mobilier en pin	Forte		Innovation produits Exportation		n.c
Marina	1 ^{er} /maquettes	Moyenne		Valorisation Savoir-faire Innovation Création d'emploi Exportation		Collaboration sous forme d'association
Les Parisiennes	n.c	Moyenne	GEM SIM	Exportation Privilégie l'embauche à l'achat de machines		Collaboration sous forme d'association

n.c : non connu

III.2 OPPORTUNITES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES

(Sources : MPIA, MCR, INSTAT, entreprises)

Le marché intérieur :

La demande de meubles est fonction de facteurs démographiques, économiques et sociaux qui déterminent l'ampleur et le potentiel de croissance du marché.

Le développement des centres urbains favorise la consommation de meubles mais la gravité de la crise économique empêche un véritable développement du sous-secteur.

En effet, la baisse du pouvoir d'achat a provoqué le glissement de la demande vers des produits de qualité médiocre. L'offre qui répond à cette demande provient des artisans et des petites firmes qui proposent à bas prix du mobilier de faible qualité.

L'émergence de ces petites unités modifie la situation concurrentielle sur le marché. Les entreprises industrielles existantes en subissent les conséquences : elles n'ont pas d'activité continue mais travaillent à la commande pour une clientèle étrangère, pour les administrations et pour les entreprises. Cette demande est concentrée à Antananarivo.

Le mobilier métallique est en meilleure position en raison de la clientèle de l'administration. De plus, la concurrence est moins vive. L'insuffisance d'innovation pourrait cependant accélérer son déclin.

Le marché actuel est caractérisé par :

- le leadership de MATRACEM sur le marché du mobilier de bureau en bois ;
- celui de BONNET & FILS et de l'Atelier des Frères pour le mobilier de résidence ;
- la domination de HAZOVATO pour le mobilier en pin ;
- le partage du marché du mobilier métallique par TAOBAVY et CIMELTA ;
- la prépondérance de MARINA sur le marché des maquettes de bateau.

Les entrepreneurs anticipent une amélioration de la conjoncture qui va relancer la production, augmenter les ventes mais, curieusement, accroître également les stocks de produits finis. En effet, les entreprises, face à l'alourdissement de leur carnet de commandes, envisageraient de fabriquer certains types de produits courants en série.

Pour y parvenir, peu d'entreprises sont enclins à effectuer des investissements additionnels, leur capacité est encore suffisante pour répondre à l'accroissement de la demande. Leurs demandes d'approvisionnement augmenteront malgré la hausse prévisible des prix. En attendant une véritable relance, bon nombre d'entreprises ont choisi de se diversifier.

Le marché à l'exportation :

L'exportation constitue pour les entreprises une opportunité de redynamiser leur activité.

Le marché actuel de meubles est constitué par la région de l'Océan Indien et la France. La demande régionale (La Réunion, Comores, Maurice, Seychelles) est en nette progression ces dernières années (21 % d'accroissement en volume et 86 % en valeur entre 1992 et 1994). L'exportation de meubles reste toutefois marginale.

La compétitivité de Madagascar ne peut pas résider dans les avantages de prix, vu la multiplicité de ses concurrents qui sont mieux placés que lui (entreprises locales, Thaïlande, Philippines ...). Seule la recherche de niche commerciale pourrait l'imposer sur le marché du mobilier.

Or les exigences des consommateurs européens en matière de finition des produits sont sans commune mesure avec les normes techniques en vigueur à Madagascar. On mesure donc les difficultés de prétendre occuper une modeste place sur un marché aussi difficile. Les demandes américaines et japonaises sont quant à elles moins exigeantes.

Le marché régional pourrait constituer un potentiel pour Madagascar, d'abord à cause de sa proximité, ensuite par l'absence d'une véritable concurrence sur des créneaux bien précis.

Le mobilier métallique n'a pas encore une véritable place à l'exportation. Il est destiné principalement aux Comores.

La fabrication de maquettes connaît un véritable essor et pourrait avoir un bel avenir devant elle. Ces produits sont essentiellement destinés à l'Europe. Améliorer ces exportations et chercher d'autres clients européens constitueraient une stratégie possible.

III.3 VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DES AVANTAGES COMPARATIFS DE MADAGASCAR

(Sources : DEF, ONE)

Les avantages comparatifs de Madagascar en matière de fabrication de meubles et de maquettes viennent de l'existence de riches ressources forestières et de la capacité des entreprises à innover et à proposer des produits différenciés.

Madagascar possède un riche patrimoine forestier avec 1000 à 1500 espèces d'arbres dont plusieurs essences endémiques. Il existe 150 à 200 espèces exploitables de bois dont une cinquantaine environ sont d'utilisation courante. Les bois précieux représentent une douzaine d'essences.

Un inventaire forestier, effectué par la DEF et financé par la Banque Mondiale, est en cours pour évaluer l'importance de ce patrimoine dans le cadre du projet IEFM (Inventaire Ecologique Forestier National). En attendant, des estimations peuvent être avancées :

- la superficie du patrimoine forestier serait comprise entre 8 et 10 Millions d'Ha, dont 6,4 Millions d'Ha correspondant à des forêts naturelles classées et 1,1 Millions d'Ha à des réserves et parcs naturels ;
- les forêts naturelles sont détruites sur environ 80 % du territoire ;
- le rythme annuel de destruction est de 200.000 Ha environ ;
- la superficie de forêts livrée à l'exploitation forestière est de quelques 70.000 Ha de forêt par an.

Il ressort qu'une gestion durable des ressources forestières devient primordiale car leur dilapidation menace l'avenir du sous-secteur mobilier en particulier et du secteur bois en général.

Si des produits en essences rares font la force de Madagascar, des recherches d'innovation sur des bois ordinaires constituent un atout important (cas de HAZOVATO dont les meubles en pins sont aussi bien appréciés sur le marché intérieur qu'à l'exportation).

III.4 POTENTIALITE DE CREATION D'EMPLOIS

(Sources : MPIA, Entreprises)

1294 emplois totaux créés sont prévus pour le sous-secteur dans le cadre du Code des Investissements et de la Zone Franche Industrielle. Aucune information n'est disponible pour le reste des entreprises. Les sondages auprès d'elles montrent cependant une certaine tendance ; en effet, bien que les entreprises anticipent une hausse de leur production, peu d'entre elles envisagent d'augmenter leur personnel.

Le coût de la création d'emploi (calculé par le rapport entre le coût de l'investissement et la création d'emplois supplémentaires) apparaît pourtant moins élevé par rapport aux autres sous-secteurs (5,05 millions de Fmg par emploi créé contre 43 millions de Fmg dans l'industrie métallique et 13 millions de Fmg dans l'industrie du cuir. L'explication pourrait se trouver dans la prudence des entreprises vis-à-vis de la conjoncture. Elles hésitent à tout engagement (investissement et création de nouveaux emplois) avant toute reprise réelle.

POTENTIALITES D'INVESTISSEMENTS ET DE CREATION D'EMPLOIS DANS
LE SOUS-SECTEUR MOBILIER ET MAQUETTES (SITUATION AU 15/05/95)

Régime	Investissements totaux (millions Fmg)	Investissements en devises (millions Fmg)	Emplois à créer	Expatriés
Zone Franche Industrielle	1.738,30	1.502,20	866	12
Code des Investis- sements	4.802,84	2.855,66	428	7
Totaux	6.541,14	4.357,86	1.294	19

Source : Ministère de la Promotion Industrielle et de
l'Artisanat (données calculées)

III.5 DECENTRALISATION ACTUELLE DES ACTIVITES DU SOUS-SECTEUR

(Source : Entreprises)

Les entreprises du sous-secteur mobilier et maquettes se trouvent concentrées à Antananarivo et ses proches banlieues. Des unités existent dans les Faritany mais elles relèvent plutôt de l'activité artisanale. Les entreprises industrielles ont intérêt à s'approcher de grands centres car la production sur commande nécessite la proximité des centres de consommation.